



## Editorial

### Inondations du 21 juin 2019



Le dicastère travaux publics, eaux, forêt et tourisme a procédé à un état des lieux à deux mois de la catastrophe subie par les villages du Pâquier, de Villiers et de Dombresson. Ce constat ne concerne que ce dicastère et ne reflète pas la totalité des actions menées par la Commune. Les quelques chiffres ci-après donnent un aperçu des dégâts causés par les intempéries le 21 juin dernier.

Pour les routes, chemins agricoles ainsi que forestiers, plus de CHF 2'500'000 seront consacrés à leur remise en état. Les travaux sont en cours et, si les conditions météorologiques le permettent, ils s'achèveront cet automne.

Au niveau des ruz et ruisseaux, les dégâts sont colossaux. Des travaux de curage ont très rapidement été effectués dans le but de permettre à l'eau de retrouver son lit.

En ce qui concerne la Combe Biosse, des travaux de sécurisation ont été entrepris immédiatement après le sinistre. La voie romaine ayant été dévastée, des discussions sont en cours afin de savoir s'il est possible de la reconstruire selon l'état antérieur. Les coûts de réfection ne sont pas encore connus, mais ils seront considérables. Pour le Ruz Chasseran et les travaux de reconstruction de la route cantonale entre Villiers et Le Crêt-du-Puy, le Canton assume la remise en état et les coûts y relatifs.

La station d'épuration du Pâquier a également subi d'importants dégâts et il s'agira de reconstruire toute la partie extérieure. Les études sont en cours afin d'analyser la technique la plus efficace, entre la remise en état ou un nouveau module de traitement. Les frais pourraient s'élever à environ CHF 500'000.

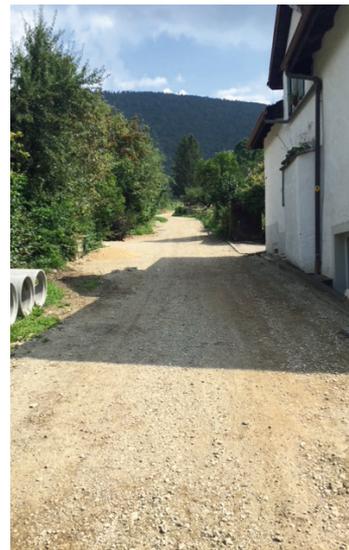
Les curages et passages de caméra dans les conduites communales sont terminés. Ces dernières ont généralement bien résisté. Il y a eu beaucoup de dépotoirs remplis de gravats dans les villages comme dans les ouvrages de remaniements parcellaires. Plus de 600 tonnes de boues ont dû être pompées.

Enfin, au sujet de la remise en état des logements et autres caves sinistrés, la Commune a déployé l'ensemble de ses employés de la voirie sur le site et mis à disposition 200 bennes de 40 m<sup>3</sup> pour un total d'environ 1'500 tonnes de matériel évacué, cela sans compter les millions de litres pompés par les pompiers et la protection civile. Le coût est estimé à environ CHF 1 million.

Christian Hostettler, conseiller communal



Villiers, venelle des Moulins, après les inondations et avant la pose de l'enrobé.



## Pas de taxes pour la reconstruction

Dans le cadre de travaux de reconstruction consécutifs aux inondations qui ont frappé les localités de Dombresson, Villiers et Le Pâquier, la demande d'un nouveau permis de construire peut s'avérer incontournable, notamment pour des dépendances ou des constructions externes permanentes.

Soucieux de tenir son engagement à faciliter dans toute la mesure de ses moyens le rétablissement d'une situation normale dans la région sinistrée, le Conseil communal renonce à percevoir les taxes et émoluments de sa compétence. Cette mesure s'applique pour autant que la procédure communale en question fasse suite à la catastrophe. Elle reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil communal souhaite rappeler que l'est de Val-de-Ruz vit encore et toujours une situation d'urgence. L'entier de la population n'a pas encore pu retrouver son habitation et de nombreux dégâts n'ont pas encore pu être réparés; la route cantonale entre Villiers et Le Pâquier est encore fermée à la circulation.

Si le trafic de transit entre Val-de-Ruz et Saint-Imier reste interdit, il est autorisé de se rendre dans le village du Pâquier, et jusqu'aux Bugnenets, notamment dans les commerces, les établissements publics et les métairies, en respectant les déviations et les limitations de vitesse mises en place.

## Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population tous les dimanches du **18 août au 20 octobre 2019**, rue de l'Epervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée de 18h00 à 19h00 ou au 079 546 55 73.



## Dernière séance du Conseil général

Dans sa séance du 26 août 2019, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abstention
Augmentation de la dotation en personnel de 1.0 EPT pour l'assainissement des eaux: acceptée	A l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 193'000 pour le remplacement de la ventilation de la piscine du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane: acceptée	A l'unanimité		
Initiative populaire pour le maintien du Bibliobus: renvoyée en commission pour élaboration d'un contre-projet	12	6	13
Rapport d'information concernant la modification du plan d'alignement « Village » sis sur le cadastre des Geneveys-sur-Coffrane: pris en considération	A l'unanimité		
Motion des Verts - Pour des repas locaux et de saison à l'école: refusée	13	17	1
Motion des Verts - Une nouvelle gare à Cernier, un défi pour ce 21 <sup>e</sup> siècle: refusée	12	18	1

De plus, il a été donné réponse à diverses interpellations et questions. Les rapports figurent sur le site internet communal.

## Offres d'emploi

### La Commune recherche

- 2 apprentis employés de commerce (H/F) pour la rentrée d'août 2020.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch).

## Fermeture des bureaux

En raison du Jeûne fédéral, les bureaux de l'administration communale seront fermés le **lundi 16 septembre 2019**. Réouverture le mardi 17 septembre 2019 selon les horaires habituels.

## Travaux à Dombresson

Des travaux de réfection du chemin de la Charrière, passablement abîmé lors des inondations des 21 et 22 juin derniers, seront entrepris début octobre.

L'administration des eaux en profitera pour changer la conduite. Durant cette période, les riverains sont priés d'annoncer aux travaux publics s'ils déménagent et/ou reçoivent des livraisons.

Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

## Le chiffre du mois

# 3'200

En hectares (ha), cela représente la surface de forêts communales. En y ajoutant les 2'782 ha de forêts privées, la surface boisée (environ 6'000 ha) recouvre le 50% du territoire communal.

Val-de-Ruz est la plus grande commune forestière du canton en surface, devant Val-de-Travers et Neuchâtel. En comparaison, le canton de Neuchâtel est recouvert de forêts sur 33% de sa surface pour un total de 31'000 hectares.

## Anniversaires et jubilés

Fêtent en septembre 2019:

### Noces d'or

- Martine et Jean-Paul Kohli, à Cernier.

### 90 ans

- Claude Jeanneret, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Giorgio Lupi, à Coffrane.